

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le jeudi 16 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René DASSÉ, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 décembre 2021
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de l'affichage : 21 décembre 2021
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUMESEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, Mme Géraldine MADOUNARI.

POUVOIRS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE a donné pouvoir à M. Pascal DAGES,
M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Grégory RENDÉ,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Mylène HENAULT,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
M. Yves LOUMÉ a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI,
Mme Géraldine MADOUNARI a donné pouvoir à M. Bruno JANOT.

SECRETARE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants, relatifs à l'adoption du budget communal et L.2312-2 concernant le vote par chapitre,

VU les instructions comptables M14, M4, M49 applicables aux communes,

VU l'avis favorable de la commission Finances et administration générale du 8 décembre 2021.

Les décisions modificatives de l'exercice 2021 présentées concernent le budget principal et les budgets annexes Fêtes, Stationnement, Lotissement du Mousse et les Boues thermales.

La DM n°3 du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à 260 000 € et en section d'investissement à - 494 000 €.

La DM n°1 du budget annexe des Fêtes s'équilibre à l'intérieur de sa section de fonctionnement.

La DM n°2 du budget annexe Stationnement s'équilibre en section d'investissement à - 249 000 €.

La DM n°1 du budget annexe Lotissement du Mousse s'équilibre en section de fonctionnement à 1 €.

La DM n°2 du budget annexe boues thermales s'équilibre en section de fonctionnement à 12 000 euros.

Le détail est présenté dans le tableau annexé à la présente.

SUR PROPOSITION DE Mme HENault Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS, celles de Mme Axelle VERDIÈRE BARGAOUI, M. Yves LOUMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Axelle VERDIÈRE BARGAOUI), Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI (ayant donné pouvoir à M. Bruno JANOT),

ADOpte les décisions modificatives concernant le budget principal et les budgets annexes Fêtes, Stationnement, Lotissement du Mousse et Boues thermales, telles que figurant dans les tableaux ci-annexés.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

DM3 BUDGET PRINCIPAL

VOTES : Pour 28
Contre
Abstentions 7

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents 29
Nombre de suffrages exprimés 35

AUTRES BUDGETS ANNEXES
voir page suivante

Date de convocation : le 10 décembre 2021

Présenté par le Maire, M.DUBOIS
Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire
A DAX, le 16/12/2021

Les membres du Conseil municipal,

M. DUBOIS	Mme DEDIEU	M. RENDE	Mme PECHAUDRAL-DOURTHE
			Excusée
M. DAGES	Mme LOUBERE-BERTHELON	M. BENALIA-BROUCH	Mme HENAU LT
M. LAUSSU	Mme ERIDA	M. ARRAS	M. RELAUX
			Excusé
Mme PEYSALLE	M. MORA	Mme CAMIADE	M. COUSIN
Mme DUZERT	M. DUBOURDIEU	Mme LARTIGAU	M. GUILLEMIN
Mme VERGELY	M. LAMIABLE	Mme BROUSTAUT	M. SEGUIER
	Excusé		
Mme DESTANDAU	M. BOUCAU	Mme MESPLET	M. LOUME
		Excusée	Excusé
Mme RABAUD FAVEREAU	M. STETIN	Mme LOUME SEIXO	M. JANOT
			Mme MADOUNARI
			Excusée

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture, le et de la publication le
A DAX, le 16 décembre 2021



Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20211217-20211216-18-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents 29
Nombre de suffrages exprimés 35

VOTES DM DES BUDGETS ANNEXES

DM1 FETES

VOTES : Pour 28
 Contre /
 Abstentions 7

DM 2 STATIONNEMENT

VOTES : Pour 28
 Contre /
 Abstentions 7

DM 1 LOTISSEMENT DU MOUSSE

VOTES : Pour 28
 Contre /
 Abstentions 7

DM 2 BOUES THERMALES

VOTES : Pour 28
 Contre /
 Abstentions 7

Date de convocation : le 10 décembre 2021

Présenté par le Maire, M.DUBOIS

Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A DAX, le 16 décembre 2021



Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20211217-20211216-18-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021